

Le 5 juin 2013

‘Par courrier et dépôt électronique (SDE)’

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire pour la Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Qc) H4Z 1A2

---

**Objet : Dossier R-3840-2013, phase 2**

*Demande de Gazifère inc. relative à l'ajout d'une exclusion (facteur Y) à la formule de mécanisme incitatif, à la fixation d'un taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2014, à la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, à l'approbation du plan d'approvisionnement pour l'exercice 2014 et à la modification des tarifs à compter du 1er janvier 2014*

---

Chère Consœur,

Dans sa décision D-2013-070, la Régie a reconnu le GRAME comme intervenant au dossier cité en objet. Ainsi, conformément aux directives de la décision procédurale D-2013-064, le GRAME dépose par la présente ses observations finales dans le cadre de la phase 2 de la demande de Gazifère portant sur la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

*(S) Geneviève Paquet*

**Geneviève Paquet, avocate**

GP/gp  
p.j. (1)  
cc. Me Louise Tremblay (pour Gazifère Inc.)

---